

812 1 117 305 664 1 514 850 618

442 442 1 348 442 166

RANGEMENT : 1,64 m²

INFORMATIQUE 9,09 m²

DETENTE 8,74 m²

ARCHIVES 2 8,58 m²

ARCHIVES 1 7,66 m²

SANITAIRE 2,13 m²

RANGEMENT : 1,70 m²

ACCUEIL 13,40 m²

PARTIE INTERIEURE COMMUNE AUX FLOTTES 10,12 m²

RANGEMENT : 1,70 m²

10 m²

RANGEMENT : 1,70 m²

PARVIS COMMUN EXTERIEUR 8,94 m²

CIRCULATION : 5,97 m²

15,80 m²

29,80 m²

6,02

3,35

3,48

2,70

1,50

3,15

2,23

4,68

3,40

3,38

5,96

3,38

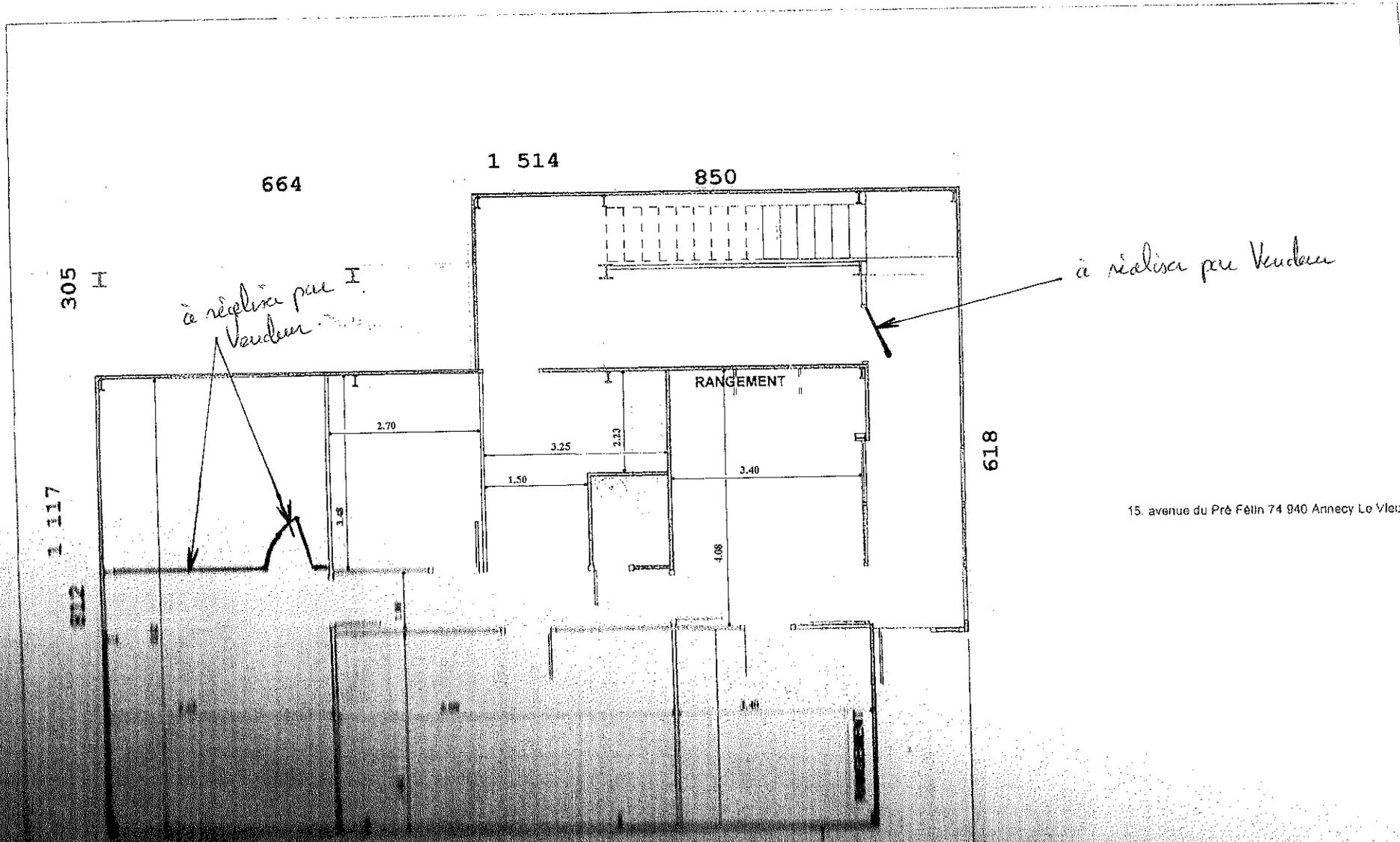
| | |
|--------------|--------------------------------|
| accueil | 13,40 |
| rangement | 1,70 |
| reception | 13,40 |
| rangement | 1,70 |
| reunions | 18,80 |
| rangement | 1,70 |
| rangement | 1,70 |
| circulation | 5,97 |
| sanitaire | 2,13 |
| detente | 8,74 |
| archives 2 | 8,58 |
| informatique | 9,09 |
| rangement | 1,70 |
| dassin | 29,80 |
| archives 1 | 7,66 |
| TOTAL | 124,07 |
| indivision | 5,06 (10,12 m ² /2) |
| TOTAL Sqn. | 129,13 |

15, avenue du Prie Felle 74 940 Amey Le Vieux

Echelle : 1/1100

15, AVENUE DU PRIE FELLE





à réaliser par le vendeur

à réaliser par le vendeur

15, AVENUE DU PRÉ FELIN

15, avenue du Pré Félin 74 940 Annecy Le Vieux

IMMOBILIERES ET FONDS DE COMMERCE » 940/74 délivrée par la Préfecture de HAUTE-SAVOIE garantie par le CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE, 2 avenue du Parmelan, 74000 ANNECY pour un montant de 30 000 Euros,

présentes par Madame Evelyne PIGNELLA, Gérante dûment habilitée,

en qualité de « LE MANDATAIRE »,

Déclarations des parties sur leur capacité

elles et le cas échéant leurs représentants, attestent que rien ne peut limiter leur capacité pour contracter des engagements qu'elles prennent aux présentes, et elles déclarent sous leur seule responsabilité :

- Que leur identité indiquée ci-dessus est exacte ;
- Qu'elles ne sont pas en état de cessation de paiements, de redressement ou liquidation judiciaire ni susceptibles de l'être.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

« LE VENDEUR » en s'obligeant et obligeant ses héritiers et ayant droits solidairement entre eux, mineurs ou incapables, à toutes les garanties ordinaires et de droit les plus étendues vendues aux présentes, à « L'ACQUEREUR » qui accepte et s'engage à acquérir, sous les conditions énoncées ci-après énoncées, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

LOCALISATION ET DESIGNATION :

Adresse : 15, Avenue du Pré Félin, 74940 – ANNECY-LE-VIEUX.

Désignation : Dans un bâtiment en copropriété à usage de bureaux :

Une surface de bureaux de 118,25 m² + 1,97 m² de surface annexe environ, sise au rez-de-chaussée du bâtiment et comprenant : 1 bureau d'accueil, 3 bureaux, 1 salle de réunion, 1 bloc sanitaire, 1 coin détente, 1 pièce archives.

Cette surface de bureaux représentant le Lot N° 1 de la copropriété et les 361/1000^e des tantièmes Généraux et les 378/1000^e des charges spéciales de bâtiment.

L'ensemble du bâtiment est construit sur un terrain cadastré : Section BS, Parcelle N° 7, sur une superficie de 9a 05ca.

Le bâtiment a été construit de l'ensemble en date du 12 décembre 1979 pour la partie en rez-de-chaussée et en 1990 pour l'extension (étage).

L'ensemble de l'immeuble dont font partie les biens et droits immobiliers vendus a été édifié,

- au cours de l'année 1988, pour la partie située au rez-de-chaussée,
- au cours de l'année 1991, pour l'agrandissement du premier niveau.

et que lesdits biens existent et comportent dans leur état actuel, avec toutes les dépendances, sans aucune exception ni réserve, l'acquéreur déclarant les bien connaître pour les avoir vus et visités et consentant « LE VENDEUR » d'une plus ample désignation.

DECLARATION DU VENDEUR :

« LE VENDEUR » déclare :

SUR L'ETAT CIVIL : qu'il s'oblige à faire dans l'acte de réalisation des présentes les déclarations civiles d'usage et que rien dans ces déclarations ne s'oppose à cette réalisation ;

SUR L'ORIGINE DE PROPRIETE : qu'il est seul propriétaire des biens pour les avoir acquis et s'engage à fournir à première demande du « MANDATAIRE », tous titres de propriété et pièces nécessaires à la vente